

NOM, Prénom

A....., le.....

Adresse

A l'attention de Monsieur

Maire de

Objet : Refus compteur communicant LINKY et ses nuisances radioélectriques issues du CPL

Copie au SMED 13 -Syndicat d'Energie des Bouches-du-Rhône

Monsieur le Maire,

◆ Parce que le compteur communicant Linky est un danger pour ma santé, parce qu'il favorise une intrusion dans ma vie privée, parce qu'il représente un gâchis écologique et financier, parce qu'au regard de la réglementation tant européenne que française, parce qu'il n'a jamais été obligatoire pour les particuliers, parce que son installation n'est pas toujours conforme aux normes en vigueur, parce qu'il présente un risque d'incendie, JE REFUSE LE COMPTEUR LINKY.

Je refuse aussi les compteurs communicants Aquarius et Gazpar (eau et gaz), les concentrateurs (CPL) et antennes relais (GSM) de ces compteurs ainsi que la 5G et 6 G à venir car ils participent à l'augmentation du brouillard électromagnétique ambiant.

Je sais que la protection des citoyens vous tient à cœur. J'approuve totalement la position que vous avez prise contre ces compteurs communicants et vous soutiens dans votre démarche.

Le tribunal de Bordeaux a confirmé, dans une ordonnance rendue le 17 novembre 2020 : <https://linky.mysmartcab.fr/ressources/linky-ca-bordeaux.pdf> - voir page 22 : « ... *contrairement à ce qu'affirme la société Enedis, aucun texte légal ou réglementaire, européen ou national n'impose à Enedis, société commerciale privée, concessionnaire du service public, d'installer au domicile des particuliers des compteurs Linky qui entrent certes dans la catégorie des compteurs intelligents ou communicants, mais n'en sont en réalité qu'un modèle* ». Vous avez donc eu parfaitement raison de défendre cette position.

Je vous remercie pour votre engagement et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature.....

PJ : Copie de ma lettre de refus à Enedis